

DEC 18/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 juin 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 juin 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 18/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice

E 13242



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 juin 2018
(OR. en)**

10434/18

FIN 497

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	22 juin 2018
Destinataire:	Madame Marinela PETROVA, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 18/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice
--------	--

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 18/2018.

p.j.: DEC 18/2018



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 22/06/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2018

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière	CE	-11 500 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

POSTE - 21 02 07 05 Migration et asile	CE	11 500 000,00
--	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 07/06/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	42 086 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	42 086 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	72 510,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	42 013 490,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	30 513 490,00
7 Prélèvement proposé	11 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	27,33 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 07/06/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Compte tenu des opérations d'assistance macrofinancière (AMF) en préparation, aucune nouvelle opération d'AMF comportant une part de subventions, à l'exception des 10 millions d'EUR affectés à l'AMF à la Géorgie, ne sera adoptée cette année, ce qui signifie que 31,5 millions d'EUR en crédits d'engagement sont disponibles sur la ligne budgétaire 01 03 02 relative aux subventions octroyées au titre de l'AMF. Il est proposé d'utiliser ces crédits pour renforcer à la fois la politique étrangère et de sécurité commune (DEC 17 – 20 millions d'EUR) et la ligne budgétaire de l'instrument de financement de la coopération au développement relative à la migration et à l'asile (DEC 18 – 11,5 millions d'EUR).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

21 02 07 05 - Migration et asile

b) Données chiffrées à la date du 07/06/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	51 531 564,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	51 531 564,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	51 531 564,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	63 031 564,00
7 Renforcement proposé	11 500 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	22,32 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 07/06/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Le renforcement proposé de la ligne budgétaire de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) relative à la migration et à l'asile est destiné au volet «Sahel et Lac Tchad» du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique afin de financer des actions prioritaires.

L'objectif général du fonds fiduciaire de l'UE est de répondre aux crises touchant les régions du Sahel et du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. Il couvre tous les aspects de la stabilité et contribue à une meilleure gestion des migrations ainsi qu'à la lutte contre les causes profondes des phénomènes de déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration irrégulière, notamment en favorisant la résilience, en améliorant les perspectives économiques et en promouvant l'égalité des chances ainsi que la sécurité et le développement. Le fonds fiduciaire de l'UE joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration.

Les actions en préparation pour le volet «Sahel et Lac Tchad» sont estimées à 602 millions d'EUR, alors que seuls 27 millions d'EUR sont disponibles à ce stade. Il est donc urgent de reconstituer rapidement les ressources. Jusqu'à présent, les contributions au fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (tous volets confondus) provenant de la ligne budgétaire de l'ICD relative à la migration et à l'asile s'élèvent à 255 millions d'EUR (budgets 2016 et 2017).

Ce renforcement devrait étayer la poursuite de l'engagement de l'UE à fournir protection et assistance dans le cadre de l'évacuation depuis la Libye et d'autres pays de transit situés le long de la route de la Méditerranée centrale et à apporter un soutien aux retours volontaires, à la réintégration et la réinstallation.